

Programmation énergétique : "le territoire a besoin de clarté, pas d'instabilité"



« En tant que Président du Syane, Syndicat des énergies et d'aménagement numérique de la Haute-Savoie, je tiens à exprimer une vive préoccupation face au moratoire voté récemment à l'Assemblée nationale sur les énergies renouvelables électriques.

Depuis plusieurs années, le Syane œuvre, aux côtés des communes de Haute-Savoie, à faire émerger une véritable dynamique de transition énergétique. Les projets sont nombreux, concrets, engagés, soutenus. Ils sont aussi portés par une vision partagée : faire de notre territoire un acteur autonome et responsable dans la lutte contre le changement climatique.

C'est pourquoi la loi de programmation énergétique est indispensable. Elle doit fixer un cap clair, offrir de la stabilité aux collectivités et à nos partenaires privés, et garantir la lisibilité nécessaire pour investir sur le long terme.

Or, le moratoire sur les énergies renouvelables voté par l'Assemblée Nationale est non seulement incompréhensible, mais profondément déstabilisant. Il fragilise des projets structurants, déjà bien engagés, et remet en cause une dynamique patiemment construite.

Les communes de Haute-Savoie ont massivement répondu présentes à la désignation des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR), comme le prévoit la loi APER. Ces zones, très majoritairement photovoltaïques, sont désormais menacées, au moment même où l'État exige que les collectivités solarisent leurs parkings d'ici 2026 ou 2028. Rien que sur les seuls projets photovoltaïques en ombrières de parkings, la Haute-Savoie est dotée d'un portefeuille de projets important en cours de développement : avec le moratoire c'est autant de production électrique décarbonée, bon marché et stable dans le temps qui serait réduite à néant.

À terme, ce sont les collectivités elles-mêmes qui ne pourraient plus respecter leurs obligations, ni offrir aux administrations, entreprises et habitants des solutions locales d'autoconsommation pourtant exemplaires. Nous venons d'inaugurer la solarisation du toit du gymnase de Saint-Jorioz qui a encore confirmé, si cela était nécessaire, la pertinence et la justesse des modèles d'autoconsommation individuelle (jusqu'à 40% de la consommation



du gymnase) et d'autoconsommation collective (consommation des surplus par la collectivité).

Les entreprises sont aussi les premières concernées par la décarbonation de leurs activités pour maintenir leur compétitivité, leur attrait et atteindre les objectifs des accords de Paris : l'électrification de leur processus et usages, bien qu'en retard, reste clé. Un bel exemple de projet photovoltaïque en toiture sur le territoire est celui de l'entreprise Vivacy à Archamps, pas loin de Saint-Julien-en-Genevois.

Plus globalement l'État Français et l'Europe investissent massivement et à juste titre pour faire émerger une filière photovoltaïque intégrée (exemple de l'entreprise Carbon à Sète sur Mer) et développent des critères de résilience à partir du 1er Janvier 2026, c'est à dire des critères de sélection incitant les développeurs photovoltaïques à acheter des panneaux de fabrication Européenne ou Française, maximisant encore plus la génération de valeur locale, des emplois non délocalisables et notre souveraineté énergétique : quelle est alors la logique d'un moratoire dans ce contexte ?

Enfin, rappelons que le secteur photovoltaïque par exemple représente en France 5 000 entreprises, 67 000 emplois, 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Il est à la fois un levier écologique et un facteur de développement territorial.

Notre politique énergétique a besoin d'un cadre réglementaire clair, cohérent et stable. La Haute-Savoie est prête à relever le défi de la transition énergétique. Encore faut-il que l'État ne vienne pas fragiliser ce que les territoires construisent avec constance et responsabilité.»

Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane

Exemples de projets

- **Petit** : gymnase de Saint-Jorioz, 165kWc en toiture, soit la consommation de 80 habitants, 40% de la production consommée en autoconsommation individuelle par le gymnase, le reste valorisé en autoconsommation collective par les collectivités alentour.
- **Moyen** : toiture du laboratoire Vivacy à côté de Saint-Julien-en-Genevois, 375kWc, soit la consommation de 180 habitants.
- **Grand** : développement en cours du projet Alp'Coeur Energie (collaboration avec l'EPCI Coeur de Savoie et la SEM Energisère), 4,5MWc, soit la consommation de 2160 habitants.